

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021 COMPTE-RENDU DES DÉBATS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente deux minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Candillargues, régulièrement convoqué le vendredi vingt-et-un janvier deux mille vingt un, en la salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Anthony MELIN, Maire.

Présents :

M. A.MELIN – Maire

Mmes et Mrs. J.CRUIZ, L.GAUTREAU, S.PRADON, U.CAROTTI, C.BILLEBAULT – Adjoints

Mmes et Mrs. N.FARGIER, G.LE BAYEC, I.NAVARRO, F.VUILLERMET, L.COTTIN, C.FESQUET, Y.BÉNAZET, M.HILLAIRE, A.MONESTIER, M-F.SAMITIER, J.CARRENO, E.KÉRACHE –
Conseillers

Retard : I.NAVARRO arrive à 18h44. Son vote sera comptabilisé à partir du point 4 de l'ordre du jour.

Procurations : L.NAVARRO donne procuration à J.CRUIZ

Secrétaire de séance : M.HILLAIRE

Ouverture de séance : 18h32

I- INFORMATIONS AU CONSEIL

1. Conventions COSP d'une année pour la restauration de l'éolienne et du château d'eau :

Nom	Prénom	Date de signature
GOT	Serge	12/01/2021
GOT	Laurent	12/01/2021
PUCCINI	Serge	11/01/2021
GARCIA	Sylvie	05/01/2021
GARRIDO	Francis	18/01/2021
LAURAS	Jean-Jacques	11/01/2021
SANCHEZ	Melchior	12/01/2021
FARGIER	Jean-Marie	11/01/2021

2. Police de circulation

Arrêté municipal n°8.3-025-2021 : réglementation du régime de priorité au carrefour entre la rue des Aigrettes, rue Simone Veil et rue de l'hospitalet par la mise en place d'une signalisation dite STOP (article R.415-6 Code de la route)

Arrêté municipal n°8.3-029-2021 : Réglementation du régime de circulation sur le chemin du Biscourtet et sur le chemin du canal de l'or par la mise en place d'une signalisation dite : circulation interdite à tout véhicule à moteur sauf riverains.

3. Modification de l'énoncé des points 3 et 4 de l'ordre du jour

Monsieur le Maire vous propose la modification de l'énoncé de 2 points à l'ordre du jour. Le fond reste le même, seule la formulation change. Ce changement doit permettre à la commune d'optimiser ses chances de financement.

Il est proposé de renommer le point 3 « rénovation de la salle René Vidal » et le point 4 « rénovation de la salle Polyvalente ». Les travaux et leurs et coût sont donc rassemblés par bâtiment et non scindés par thématique, la réalisation finale restant identique.

Le complément d'informations modifié est placé dans les pochettes des conseillers avec les coûts associés.

Adopté à l'unanimité.

II- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 JANVIER 2021

1. Don en faveur du Téléthon
2. Refacturation des masques de protection
3. Rénovation de la salle René Vidal
4. Rénovation de la salle Polyvalente
5. Extension du groupe scolaire et sécurisation des abords
6. Aménagement d'équipements sportifs : terrains de tennis
7. Restauration du château d'eau et de l'éolienne
8. Commission de mise à disposition des terres municipales
9. Convention de mise à disposition du service informatique de l'agglomération
10. Convention pré-opérationnelle – établissement public foncier
11. Questions orales

1. Don en faveur du Téléthon

Rapporteur : Stéphanie Pradon

Le Téléthon s'est déroulé le week-end des 9 et 10 janvier dernier. Un remerciement est tout d'abord adressé à toutes les associations qui, par leur mobilisation et leurs actions, ont permis cette organisation. Mais également aux candillarguois qui sont venus nombreux, malgré le contexte sanitaire, participer aux différentes manifestations.

Le bénéfice à reverser au Téléthon s'élève à 2248,84€.

Lors de ce week-end, et dans une ambiance conviviale, l'équipe municipale a proposé, sous réserve de l'accord du conseil municipal, d'abonder de 1€ chaque kilomètre parcouru en vélo elliptique au cours du week-end. Au total, 107 km ont été parcourus grâce au défi lancé par l'association Gym Timoun.

De ce fait, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer un don pour la commune de 107€ au Téléthon.

Adopté à l'unanimité

2. Définition des modalités de refacturation entre l'Agglomération et la Commune suite à l'achat groupé de masques de protection en période de crise sanitaire

Rapporteur : Anthony Melin

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 et afin d'assurer la protection des agents et administrés, l'Agglomération et certaines de ses Communes membres dont Candillargues, se sont entendues afin de procéder à l'achat groupé de masques de protection. Les besoins exprimés de la Commune de Candillargues se sont élevés au nombre de 2 000 masques.

L'Agglomération a passé en avril 2020 une commande groupée de masques barrières en tissu selon la norme AFNOR auprès du prestataire PM GROUP situé à Montpellier sur la base d'un tarif unitaire négocié de 3,60€ soit un coût total de 7200€.

L'ensemble des masques a été livré et distribué au début du mois de mai dans les conditions fixées entre les services de l'Agglomération et la Commune.

Candillargues reste à ce jour la seule commune à ne pas être à jour de cette convention transmise par l'agglomération en juin dernier.

Il est proposé :

- D'adopter les modalités de refacturation de la commande de masques entre l'Agglomération et la Commune, telle que définies dans la convention envoyée à l'ensemble des conseillers,
- De d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

3. Rénovation de la salle René Vidal

Rapporteur : Yann Bénazet

La salle René Vidal est vétuste et a besoin d'une rénovation complète afin d'accueillir à nouveau et dans de bonnes conditions les associations candillarguaises et notamment le 3^{ème} âge. Cet espace mutualisé reprendra donc du service très bientôt. La rénovation comprend 2 axes : la mise en accessibilité du bâtiment et sa rénovation énergétique.

La rénovation énergétique comprendra le changement de l'ensemble des huisseries et l'utilisation de matériaux à haut rendement énergétique.

Par ailleurs, la commune a adopté en 2017 un agenda d'accessibilité comprenant : la salle polyvalente, le stade de football, le boulodrome, les 2 cimetières et l'église.

Ce programme devait s'achever en 2020 et les subventions accordées par la Région et la Préfecture ne sont valables que durant 4 ans.

Il revient donc à la commune :

- de mettre en œuvre rapidement les travaux prévus pour ne pas perdre le bénéfice de ces subventions,
- de mettre à jour le programme des travaux ainsi que la liste des bâtiments concernés.

Cette année, 2 bâtiments et 1 équipement seront concernés par les travaux de mise en accessibilité : la salle polyvalente et le vieux cimetière – qui font partie de l'agenda d'accessibilité – et la salle René Vidal qui vient compléter ce programme.

Dans la salle polyvalente et la salle René Vidal, les accès seront aménagés, les huisseries changées et des sanitaires PMR installés, entre autres.

Dans le vieux cimetière, les travaux consisteront à permettre l'accès au cimetière aux personnes à mobilité réduite. Une rampe d'accès sera installée ainsi qu'une place de stationnement PMR.

La réalisation de ces chantiers sera, en grande partie, confiée à la structure d'insertion « Passerelle » via le PLIE est Hérault.

Comme il l'a annoncé dans ses propos liminaires, Monsieur le Maire a souhaité informer le conseil municipal sur ces différents programmes pour être transparents. Mais la présente délibération portera uniquement sur la rénovation de la salle René Vidal.

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation de la salle René Vidal sont estimés à : 30.362,50€.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financeurs	Répartition des financements, rapportés au montant total des travaux
Dotations de l'État	50%
Conseil régional	30%
Mairie	20%

Il est proposé au conseil :

- D'adopter le programme de rénovation de la salle René Vidal.
- D'adopter le plan de financement du projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire

Adopté à l'unanimité

4. Rénovation de la salle polyvalente (espace associatif et scolaire)

Rapporteur : Jacques Cruz

Dans le cadre de son programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, la commune va engager plusieurs chantiers en 2021.

Pour les préparer, la commune a conventionné avec Hérault Énergies et signé son engagement dans le programme ACTÉE.

Le chargé de mission du département est venu à Candillargues jeudi 21 janvier pour faire l'état des lieux des bâtiments et établir un diagnostic avec des recommandations spécifiques en matière de rénovation énergétique.

Cette démarche permettra d'établir un cahier des charges pour orienter les choix de matériaux et fixer les exigences techniques pour la réalisation de ces chantiers.

Les bâtiments concernés par ce programme sont le groupe scolaire, la salle polyvalente et la salle René Vidal.

Ces informations transmises, il nous revient au conseil de délibérer sur les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

La salle polyvalente, actuellement fermée, deviendra après travaux, un espace associatif mutualisé, culturel et sportif, composé de 3 locaux :

- 1 lieu de vie pour nos jeunes à partir de 15 ans,
- 1 local mis à disposition des associations
- 1 salle d'activités physiques et culturelles pour les scolaires et la crèche, située à proximité.

La municipalité a fait le choix de réserver une salle aux jeunes Candillarguois à partir de 15 ans, pour qu'ils bénéficient d'un espace dédié. Est à l'étude le recrutement d'un service civique pour encadrer les jeunes et les accompagner dans la création de leur association. Dans une dynamique associative de

village, la commune souhaite mettre à disposition de ses jeunes un lieu convivial où ils pourront se retrouver en toute sécurité.

Les études estiment le montant prévisionnel des travaux de rénovation de la salle polyvalente à : 160.809,74€

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Partenaires	Financement demandé (rapporté au montant total)
Dotations de l'État	55%
Conseil régional	25%
Mairie	20%

Il est proposé au conseil :

- D'adopter le programme de rénovation de la salle polyvalente.
- D'adopter le plan de financement du projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire

Adopté à l'unanimité

5. Extension du groupe scolaire et sécurisation de ses abords

Rapporteur : Laëtitia Gautreau

Dans le cadre de son programme de travaux, la commune va lancer un marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire et la sécurisation de ses abords. Ce projet structurant comprend la création d'une voie douce entre l'école et la route départementale, située à l'entrée du village, sécurisant alors les déplacements doux du nord au centre du village.

Les nombreuses ouvertures de classe ces dernières années conduit la commune à agrandir le groupe scolaire et le restaurant scolaire afin de redonner de l'espace aux personnels et aux enfants, désormais très à l'étroit dans leurs écoles.

Ces travaux sont également l'occasion d'améliorer l'existant en termes de confort d'été, de rénovation énergétique.

Cependant, outre les travaux d'isolation prévus dans le cadre de cette extension, la municipalité a identifié des travaux spécifiques qu'elle souhaite intégrer à son programme tel que pour le confort d'été, des ombrières en bois végétalisées le long de la façade sud du groupe scolaire.

Eu égard aux devis reçus, le montant prévisionnel des travaux est estimé à : 420.830€.

Groupe scolaire	Total
-----------------	-------

Extension écoles	367 000,00 €
Aménagement voirie	53 830,00 €
TOTAL	420 830,00 €

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Partenaires	Financement demandé (rapporté au montant total)
Dotations de l'État	40%
Conseil régional	10%
Conseil départemental	30%
Mairie	20%

Il est proposé au conseil :

- D'adopter le projet d'extension du groupe scolaire et de sécurisation de ses abords
- D'adopter le plan de financement du projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : A.Monestier, M-F.Samitier, J.Carreno, E.Kérache)

6. Aménagement d'équipements sportifs : terrains de tennis

Rapporteur : Fabrice Vuillermet

Dans le cadre du développement progressif de la plaine des sports et du club de tennis, et afin de donner une suite favorable à la demande de l'association du Tennis Club de Candillargues et de ses adhérents, il est proposé d'aménager 2 terrains de tennis supplémentaires.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 153.073,68€ HT.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financeurs	Financement demandé
Dotations de l'État (DETR/DSIL/DSIL exceptionnelle)	45%
Conseil régional	15%
Conseil départemental	20%
Mairie	20%

Il est proposé au conseil :

- D'adopter le projet de construction de 2 terrains de tennis
- D'adopter le plan de financement du projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : A.Monestier, M-F.Samitier, J.Carreno, E.Kérache)

7. Restauration du château d'eau et de l'éolienne

Rapporteur : Nadine Fargier

Suite à l'engouement exceptionnel des Candillarguois qui se sont portés volontaires (bénévolement) pour restaurer l'éolienne, la commune entend poursuivre cette dynamique par la restauration du château d'eau afin d'accueillir à nouveau cet ouvrage sur son toit et le remettre en fonction. Ainsi, la pompe produisant son office, de l'eau douce pourrait alimenter le canal de l'Or.

Les bénévoles, encadrés par conventions COSP, œuvrent chaque mardi à la réparation de l'ouvrage métallique jusqu'ici laissé à l'abandon derrière les ateliers municipaux. Les bénévoles seront chargés de l'ensemble des ouvrages mécaniques de serrurerie, ferronnerie, peinture de l'éolienne et du château d'eau. La commune se chargera de la rénovation structurelle du bâti et des mises aux normes électriques.

Ce projet a également une vocation écologique. Le canal connaît à chaque saison estivale une baisse des niveaux d'eau, entraînant une stagnation, une augmentation des températures, un développement des algues. De plus, lors des entrées maritimes, la salinité du Canal de l'Or augmente significativement ce qui a pour conséquence la mort des poissons et qui empêche le bon développement de la faune et de la flore naturellement présente dans les canaux sains. L'alimentation en eau douce du canal de l'or permettrait de lutter contre ces fléaux écologiques tout en rendant à ce monument patrimonial sa fonction.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à : 131.345€ HT.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financeurs	Répartition des financements (rapportés au montant total des travaux)
Dotation de l'Etat	15%
Conseil départemental	30%
Mécénat	35%
Mairie	20%

Il est proposé au conseil :

- D'adopter le projet de restauration du château d'eau et de l'éolienne
- D'adopter le plan de financement du projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté (4 contre : A.Monestier, M-F.Samitier, J.Carreno, E.Kérache)

8. Commission de mise à disposition des terres municipales

Rapporteur : Anthony Melin

Dans une volonté d'attribution équitable des terres communales pour le fermage, et dans l'optique d'inclure proportionnellement les conseillers minoritaires à cette démarche, Monsieur le Maire propose de créer une commission de mise à disposition des terres municipales.

Cette commission facultative et consultative se réunira à la demande du Maire et aura pour mission de traiter les demandes de fermage-pacage et de donner un avis sur leur attribution. Elle sera composée de 4 membres représentatifs du conseil municipal, soit 3 conseillers municipaux de l'équipe majoritaire et 1 conseiller d'opposition.

Parmi les conseillers majoritaires, se portent volontaires : Jacques Cruz, Gaïd Lebayec et Lionel Cottin. Aucun conseiller de l'équipe d'opposition ne se porte volontaire.

Monsieur le Maire indique que Jacques Cruz, adjoint à l'urbanisme, présidera cette commission à laquelle participera également Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose d'approuver la constitution de cette commission de mise à disposition des terres municipales et sa composition.

Adopté à l'unanimité

9. Convention de mise à disposition du service informatique de l'agglomération

Rapporteur : Stéphanie Pradon

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition de personnel entre l'agglomération du Pays de l'Or et la ville de Candillargues (service informatique) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

10. Convention pré-opérationnelle – établissement public foncier

Rapporteur : Anthony Melin

La commune de Candillargues confie à l'EPF une mission d'acquisitions foncières sur le secteur du centre ancien susceptible d'accueillir, sur le moyen/long terme, la réalisation d'une (ou plusieurs) opération(s) d'aménagement à dominante de logements comprenant des logements dont au moins 25 % en locatifs sociaux, des commerces, services et équipements publics.

D'une durée de 5 ans, elle couvre le centre ancien du village et accompagnera sa requalification. Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 1 500 000 €.

L'EPF s'engage également à contribuer au financement d'études de faisabilité ou autres études pré-opérationnelles, en lien avec le projet objet de la présente convention, dans la limite de 50% du montant de l'étude.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pré-opérationnelle ainsi que toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : A.Monestier, M-F.Samitier, J.Carreno, E.Kérache)

11. Questions orales

1. « Compte tenu des nouvelles prescriptions gouvernementale concernant l'efficacité des masques, la mairie envisage-t-elle de doter les enfants scolarisés dès l'âge de 6 ans ainsi que les Candillarguois à faible revenus, des protections préconisées ? »

Laetitia Gautreau : La Mairie n'a pas attendu les nouvelles prescriptions gouvernementales. Sachez que dans les écoles, nous fournissons déjà des masques aux enfants qui en ont besoin.

Christian Billebault : 600 masques sont mis à disposition du CCAS de la commune par la Préfecture de Région. Ils sont destinés aux publics les plus précaires. La dotation est arrivée mardi 26 janvier. La distribution est en cours d'organisation.

2. « Sur les douze logements sociaux du programme Terra Nova combien de logements ont été attribués à des Candillarguois ? »

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la résidence « Terra Ora ».

Christian Billebault : le quota d'attribution de la Mairie s'élevait à 3 logements qui ont été attribués à des Candillarguoises et des Candillarguois. De plus, la commune a pu attribuer, avec l'accord de ses partenaires, les quotas de la Préfecture, de l'Agglomération du pays de l'Or et de Action Logement, soit 7 logements également attribués à des Candillarguois. Ainsi 10 logements sociaux sur 12 ont été attribués à des Candillarguois.

3. « Pourquoi le 2ème point d'eau au cimetière a t il été enlevé ? Point d'eau qui avait été demandé par les usagers. »

Jacques Cruz : Le deuxième point d'eau raccordé en provisoire depuis la détérioration du réseau, pendant les travaux de pose de l'antenne, a été provisoirement supprimé par mesure d'économie.

Une facture de surconsommation inhabituelle a été reçue et il a paru judicieux de supprimer ce robinet en attendant de pouvoir entreprendre des travaux pour la remise en état des points d'eau du nouveau cimetière.

Dès lors que ces travaux seront réalisés, ce point d'eau sera à nouveau mis à la disposition des usagers.

4. « Pourquoi dans le compte rendu du CM du 4/01/2021 publié sur le site de la mairie nos refus de vote au point n°4 ont-ils été transformés en abstention ? Pouvez-vous le modifier en indiquant les raisons développées en réunion ? »

Monsieur le Maire s'étonne de cette dernière question étant donné que Monsieur Monestier et son équipe ont administré la commune durant 6 ans. Il rappelle cependant que légalement, le refus de vote est une abstention.

Selon 3 réponses ministérielles, dans le Journal officiel de l'assemblée nationale :

- 7 décembre 2004, Question n° 49261
- 5 juillet 2016, page : 6263, Question N° 71673
- 5 juillet 2016, Question n° 71673

le nombre de personnes, qui se sont abstenues ou qui n'ont pas pris part au vote (puisque c'est la même chose), ne sont pas comptabilisées dans les suffrages exprimés.

En conséquence, seuls sont comptabilisés comme étant des suffrages exprimés, les suffrages exprimant une position favorable ou défavorable au projet de délibération, « pour » ou « contre ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il aurait pu ne pas comptabiliser ces abstentions.

Concernant le contenu du compte-rendu des débats, tel que défini dans le règlement intérieur du conseil municipal voté le 7 octobre 2020, l'exhaustivité n'est pas requise. En effet, le code général des collectivités territoriales ne exige pas que soit retracé l'intégralité des débats. En revanche, ce qui est exigé par la loi, c'est que la rédaction de ces extraits de conseil municipal portent sur les décisions prises en conseil et permettent d'éclairer l'administré comme le Préfet (qui contrôle la légalité des délibérations) sur les décisions prises. Autre obligation également respectée : que les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations soient mentionnés.

Clôture de la séance : 19h10

Le Maire



Anthony Melin